

Déclaration politique des Gouvernements des membres du Benelux et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur le développement d'une coopération plus étroite

Compte tenu de notre proximité géographique, d'un passé historique et d'un héritage culturel communs;

Partant de la constatation qu'ensemble nous formons une région interdépendante et urbanisée de plus de 45 millions d'habitants;

Conscient des liens déjà étroits qui se sont développés ces dernières décennies à tous les niveaux entre les membres du Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et vu le fait que les gouvernements concernés forment le souhait d'intensifier encore ces liens et par là de contribuer au développement d'un esprit commun de cohésion transfrontalière;

Reconnaissant le rôle important de l'Union européenne dans le développement de la coopération transfrontalière et régionale et compte tenu de notre souhait commun de contribuer au processus d'unification européenne;

Nous déclarons ici solennellement:

Que le Titre III (articles 24 à 27) du nouveau Traité Benelux signé le 17 juin 2008 à La Haye, ouvre de nouvelles perspectives pour la coopération régionale et européenne entre le Benelux et ses membres d'une part, et les pays, entités fédérées et régions limitrophes d'autre part;

Qu'ensemble nous sommes convaincus que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est un partenaire naturel pour approfondir et étendre davantage cette coopération. C'est pourquoi nous avons l'intention d'exploiter au plus vite les possibilités qui nous sont offertes par le nouveau Traité Benelux. A cet effet, les membres du Benelux demandent au Secrétariat général d'établir un inventaire des domaines de coopération existants d'une part, et d'autre part, des projets possibles de coopération future transfrontalière.

Signé au Petersberg à Königswinter le 9 décembre 2008 en langue française, allemande et néerlandaise.

Pour le Royaume de Belgique

Représenté par:

le Gouvernement fédéral,

le Gouvernement flamand,

le Gouvernement de la Communauté française,

le Gouvernement wallon,

le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement de la Communauté germanophone

Pour le Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Royaume des Pays-Bas

Pour le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie